



EDITO



Nous avons présenté, dans notre dernier bulletin, les deux responsables préfigurateurs des Agences Régionales de Santé (ARS) d'Ile de France et de La Réunion, nommés le 30 septembre 2009.

Piliers de la Loi HPST, les ARS sont les futurs pilotes du système de santé en région.

Pour le CIROMK IdF-la Réunion, la création de ces agences ouvre des perspectives nouvelles de partenariat, tant sur le plan de l'organisation de la profession, de la place des kinésithérapeutes dans l'offre de soins, que dans le domaine de la prévention, de l'éducation à la santé, à travers l'éducation thérapeutique du patient.

Il semble utile que les Institutions Ordinales Régionales puissent, à côté des autres partenaires professionnels, participer à la co construction de la réponse de santé utile à nos concitoyens.

Nous serons actifs et déterminés pour engager les démarches utiles à une coordination inter ordinale, tout en étant conscients des prérogatives différentes qui sont propres à chaque structure. C'est probablement d'une formulation collective qu'émergeront des propositions concrètes en matière de promotion de santé.

L'introduction du projet d'éducation thérapeutique du patient dans la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire peut se lire comme une prolongation d'un changement impulsé par la Loi du 04 mars 2002, confortant l'évolution du « projet-visée » des politiques de Santé en France.

Les acteurs de santé sont amenés à articuler leurs compétences traditionnelles, issues d'un référentiel biomédical strict, (physiologie, biologie, biomécanique), avec des compétences éducatives qui se distinguent des injonctions, des prescriptions de comportements ou d'attitudes dont les limites sont connues. Il ne s'agit pas ici de vouloir opposer deux paradigmes, de récuser l'approche curative au profit d'une approche éducative, mais d'articuler cette « dialogie », dans la construction d'un modèle de santé global.

C'est autant auprès des populations en bonne santé, et l'exemple actuel de la grippe H1N1 en est une illustration de choix (incompréhension de certains, refus de se conformer, crainte de la manipulation, résistance, refuge dans la croyance d'une « immunité personnelle », d'une « impression de ne pas être soi même susceptible d'être atteint »), qu'auprès des populations de patients, de plus en plus nombreux à vivre avec une pathologie chronique.

L'augmentation de l'espérance de vie nous impose en effet de ne plus nous satisfaire d'une réponse simpliste, consumériste, qui voudrait maintenir l'idée que bonne santé rime avec absence de maladie, que la maladie est forcément une « erreur » dans le programme, qu'un « antivirus » efficace sera en mesure de nous débarrasser, que la confusion est entretenue entre obligation de moyens, au regard des connaissances actuelles de la science, et obligation de résultats : faire disparaître la maladie.

Le lien peut donc aussi se faire avec l'évaluation des pratiques professionnelles, où les compétences éducatives semblent aussi devoir être prises en compte, à côté des savoirs et savoirs faire biomédicaux. Le Développement Personnel Continu confrontera donc les professionnels avec des champs disciplinaires peut être encore méconnus pour certains, et c'est plus probablement dans une approche accompagnatrice, un questionnement plus qu'une volonté conformatrice, que nous serons en mesure de relever ces défis.

Dominique Pelca
Président

Sommaire

Page 2

Hommage à Claude Vinçon
Agenda

Page 3

Education thérapeutique
Une mission fondamentale
Tribune libre

Page 4

L'actualité de l'EPP

Page 5

Campagne de vaccination contre la grippe A/H1N1

Page 6

L'insécurité en Seine Saint Denis
Permanences téléphoniques des CDOMK

Page 7

Les états généraux :
Journée du CIROMK IdF-la Réunion le mardi 15 décembre

« ... Le bureau du CIROMK IdF-la Réunion a pris la décision d'organiser, **le 15 décembre 2009**, une journée consacrée à ce thème, où 2 places seront réservées pour chaque CDOMK d'île de France La Réunion... »

Page 8

Téléthon J-13
Joindre votre conseil

)))) LES ELUS DE L'INTERREGION EN PARLENT...



En hommage à Claude Vinçon, le 1 octobre 2009, s'est déroulée à l'hôpital Antoine Béclère, une cérémonie très émouvante en présence de personnalités de la santé.

En effet le comité médical consultatif de cet hôpital, à accéder avec bienveillance et enthousiasme, à la demande faite par la communauté de pédiatrie d'Antoine Béclère, pour que le nouvel ensemble architectural qui accueille désormais la réanimation néonatale et le SAMU 92, porte le nom de Claude Vinçon.

Au cours de la cérémonie, j'ai porté à haute voix, ces quelques mots :

« Claude,

Claude, l'ami, parce que l'amitié c'est partager les instants de joie qu'elle réserve, le soutien dans les moments difficiles, ceux des derniers instants de ta vie, et que tu gardais avec pudeur. Homme remarquable dans l'effort, dans la persévérance, dans la création.

Avec toi, les discussions n'étaient jamais vaines, parfois vives, et riches de ton savoir, de ta culture, de ta ré-

flexion... qu'elles fussent professionnelles, philosophiques ou au sujet de l'amitié, les yeux droit dans les yeux.

Un grand honneur t'est fait pour marquer l'ensemble de ta vie professionnelle, pour tout ce tu as apporté au monde de la santé. Pour ton action avec un regard de kinésithérapeute, que tu as porté haut, très haut. Un grand honneur est fait à notre profession et nous en sommes, collectivement fier et reconnaissant.

Ton nom, ancré, à l'entrée de la réanimation néo-natale est désormais, une invite à te saluer au passage, à te garder dans notre cœur, pour ceux qui t'ont connu... et que ceux qui n'ont pas eu la chance de te rencontrer, Claude, apprennent à te connaître.

Salut l'ami. »

Christian Fausser
Vice-président

Et si vous passez un jour à l'hôpital Antoine Béclère de Clamart, vous pourrez voir et lire sur la plaque commémorative, ce qui suit :

Claude Vinçon

Kinésithérapeute

1945 - 2003



Kinésithérapeute du service de réanimation néonatale depuis son ouverture Claude Vinçon a été à la fois initiateur et précurseur dans le domaine de la kinésithérapie néonatale. Homme passionné, novateur, doué d'anticipation, sa vie a témoigné d'une force de caractère hors du commun, d'une fierté intellectuelle et existentielle qui ont contribué à lui donner une aura dans la profession. Avec détermination, intelligence et créativité, il a contribué à jeter les bases d'une prise en charge originale, efficace et respectueuse de l'enfant prématuré et de son environnement. J'ai fait un rêve et je l'ai réalisé..... Membre fondateur de la Société de Kinésithérapie de Réanimation, directeur de collection, co-fondateur du diplôme universitaire de kinésithérapie respiratoire en réanimation néonatale et pédiatrique de l'université Paris-XI, il a là encore semé les germes de la recherche, de la formation, et de la qualité du praticien en kinésithérapie pédiatrique. Son humanité profonde lui a permis de transmettre son savoir et sa passion aux générations successives.

« Connaître ce n'est point démontrer, ni expliquer, c'est accéder à la vision »

Antoine de Saint Exupéry

AGENDA

Activités du mois de novembre

4 novembre

Réunion commission EPP

5 novembre

Réunion de coordination des présidents
Rencontre nationale des acteurs de l'éducation thérapeutique du patient

6 et 7 novembre

Master 2 « science de l'éducation » Session 4

9 novembre

Réunion commission EPP

12 novembre

Réunion de bureau

19 novembre

Entretien avec le conseil régional de l'ordre des pharmaciens

27 novembre

Réunion sécurité avec le préfet de Seine Saint Denis

27 et 28 novembre

Master 2 « science de l'éducation » Session 4

REUNION A VENIR...

3 décembre 2009

Réunion plénière



)))) LES ELUS DE L'INTERREGION EN PARLENT...



Education Thérapeutique

La Loi HPST a défini le terme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) :

Art. L. 1161-1. – L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie.

Les décrets concernant celle-ci sont en cours de rédaction et les référentiels sur lesquels se baseront les actes d'éducation sont à déterminer. On ne peut imaginer échapper à la discipline des sciences de l'éducation qui apporte ses théories et ses outils en ce qui concerne l'apprentissage et aussi l'évaluation. Les professionnels auront à renforcer leurs connaissances et leurs savoirs faire dans ces domaines pour ne pas confondre information ou conseils aux patients avec l'éducation.

Un travail important est à faire pour s'approprier ces termes et ces notions afin d'apporter dans nos pratiques les éléments permettant de travailler avec le patient, en construisant ensemble son traitement. Les masseurs kinésithérapeutes ont déjà commencé parce qu'on ne peut rééduquer un patient sans lui mais nous aurons besoin d'un processus de formation universitaire pour nous aider et inventer nos propres actes d'éducation-rééducation.

Plusieurs acteurs importants comme l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) et certaines mutuelles comme la MSA (Mutualité Sociale Agricole) proposent dès maintenant des outils et des formations à l'ETP.

Le CIROMK IdF – La Réunion travaille dès maintenant au niveau de l'inter région en tant qu'interlocuteur de la profession. Plusieurs contacts sont en cours et nous publierons régulièrement des informations concernant l'éducation et la profession.

A suivre...

Eric Delezie
Secrétaire général



Une mission fondamentale

La coordination des neufs Conseils départementaux de l'inter-région passe par la réunion régulière de leurs présidents.

C'est l'occasion pour eux de partager expérience et savoir faire.

La montée en charge des responsabilités succède à la difficile mise en place des structures.

Une mise en commun des difficultés rencontrées et des solutions trouvées, participe à la création d'une expérience commune.

Cela rassure de réaliser que les problèmes sont ressentis de la même façon. Pouvoir s'exprimer sans crainte de critique avec des confrères responsables, permet d'envisager une réponse constructive.

L'analyse et la critique des outils permettent d'améliorer le savoir faire.

Les procédures sont comparées et chacun tire les conséquences de la rigueur qui doit s'imposer pour les inscriptions et l'examen des contrats.

Spontanément le partage des acquis s'impose et une volonté d'harmonisation s'installe.

Les échanges sont de plus en plus riches et constructifs, rapidement le souhait de réunions plus longues, plus structurées semble nécessaire.

Bernard CODET
Vice-président

TRIBUNE LIBRE

Nous avons sous titré la journée EPP du CIROMK IdF La Réunion du 05 mai dernier, « un moteur pour l'autonomie ».

Sur la longue route de cette autonomie, de ce projet visée, les états généraux de la kinésithérapie constituent probablement une nouvelle étape importante. De la réflexion menée sur les thèmes abordés dans ce chantier émergeront les grandes lignes qui engageront la kinésithérapie de demain.

Il apparaît que nous sommes nombreux à nous trouver à l'étroit dans une kinésithérapie cantonnée dans le cadre devenu obsolète d'une dépendance totale à la référence médicale unique. Le nombre important de kinésithérapeutes se tournant vers l'ostéopathie, ou réorientant leur exercice vers le bien être sont probablement des signes forts du besoin d'émancipation.

Si la posture d'opérateurs convenait à nos aînés, si les générations qui nous ont précédées ont légitimement placé leur activité sous l'aile protectrice des médecins, en évitant de s'éloigner du confort douillet de l'application de directives explicites, en évitant de prendre une responsabilité qui aurait été perçue comme digressive, quelques indicateurs nous font penser que ces visions appartiennent au passé.

Ce glissement de posture est, nous l'avons déjà noté, accompagné par une évolution des Lois et règles qui régissent l'exercice de la kinésithérapie. Le diagnostic kinésithérapique, le caractère indicateur de la prescription de kinésithérapie, qui n'a plus à être ni quantitative, ni qualitative, l'évaluation des pratiques professionnelles qui se profile (décret 2008 -1135 du 03 novembre 2008, code de déontologie), la capacité à argumenter l'opportunité de poursuivre un traitement, d'en fixer les objectifs, les limites, la multi-référencialité qui intègre des outils issus d'autres champs disciplinaires que les classiques normes biomédicales (sciences de l'éducation), accompagnant ainsi le patient à devenir coauteur de son projet de santé (Loi du 04 mars 2002), mais aussi la création d'une Institution Ordinale propre à la Kinésithérapie (Loi du 09 août 2004), sont autant de signaux qui légitiment l'hypothèse de départ.

Les kinésithérapeutes réinventent quotidiennement leur métier, qui s'exprime dans toute sa diversité. La question de la formation initiale est d'actualité, sa réforme devient une urgence. C'est probablement à travers la création d'une discipline propre que nous pourrions conserver une cohésion à notre corps professionnel, tout en lui permettant de créer du nouveau. Dans cette logique, un simple transfert de tâches, voir de compétences, constituerait un pas en arrière qui bloquerait, pour de nombreuses années, ce saut qualitatif possible, et maintiendrait la kinésithérapie et ses professionnels dans un statut d'exécutant, pour de nombreuses années.

Dominique Pelca

)))) L'ACTUALITE DE L'EPP

Appel d'offre « actions EPP en Ile de France et à La Réunion »

La Loi de Santé Publique du 09 août 2004 institue l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, mais aussi l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP). C'est dans le cadre de cette mission que le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes (CNOMK) signe, en septembre 2008, avec la Haute Autorité en Santé (HAS), une convention de partenariat pour expérimenter sur 2 ans l'EPP. Des « facilitateurs » sont nommés et formés dans chaque région pour mettre en place des actions d'EPP. La mission de l'expérimentation consiste à mettre en œuvre des actions d'EPP et d'en mesurer les effets.



Les actions d'EPP sont des actions de formation, qui répondent à un cahier des charges spécifique. Celles-ci peuvent être menées par des formateurs, ou des organismes de formation, qui auront manifesté leur intérêt pour entrer dans cette démarche, auprès du CIROMK IdF-la Réunion.

Pour concourir à cet appel d'offre, et obtenir l'accréditation par le CIROMK IdF-la Réunion, l'organisme de formation doit s'engager à respecter certains critères explicites sur le site du CIROMK IdF-la Réunion : <http://idf reunion.ordremk-idf.fr>

Il reste responsable du recrutement des stagiaires, du financement (formateur, stagiaires, repas, location de la salle ...) du traitement des données du questionnaire et de leur communication (résultats pré et post EPP par stagiaire et pour le groupe de stagiaires) au facilitateur, du traitement des données d'évaluation de satisfaction et de leur communication (par stagiaire et pour le groupe de stagiaires) au facilitateur.

Le facilitateur fournit à l'organisme le questionnaire anonymisé et codé pré et post EPP et les critères d'évaluation de satisfaction des stagiaires.

Le formateur ou l'organisme de formation est accrédité pour une seule action de formation spécifique.

« Dans le cadre de la convention entre le CNO et l'HAS il

est fait appel à candidature pour une action de formation EPP dans le département du ... sur la thématique

Cette action de formation est d'une durée de 3 journées en discontinu, à destination de MK salariés et/ou libéraux d'un nombre n'excédant pas 40. »

Nous vous remercions d'envoyer avant le 15 décembre 2009, un cahier des charges de formation au CIROMK IdF – la Réunion, à l'attention de M. Franck Lagniaux, facilitateur: 5, rue Francis de Pressensé, 93210 La Plaine Saint Denis. Mail: facilitateur@ordremk-idf.fr

Pour tout renseignement complémentaire : contacter le secrétariat du CIROMK IdF –La Réunion, Me Virginie Ta-dout Coomans, au 01 48 22 82 82,

Un modèle du cahier des charges est sur le site du CIROMK IdF-la Réunion, notre facilitateur peut vous aider à adapter vos propres cahiers des charges aux points spécifiques qui vous sont demandés de respecter.



)))) LES ETATS GENERAUX DE LA KINESITHERAPIE, LE TROISIEME ETAGE DE LA FUSEE EST ALLUME

Journée du CIROMK IdF-la Réunion le mardi 15 décembre 2009 de 9h à 17h

Au mois de janvier 2010, le CNOMK organisera une journée de travail consacrée aux Etats généraux de la Masso-Kinésithérapie, où seront conviés des représentants des CDOMK et des CROMK.

En amont de cette journée, le CNOMK avait commandé une enquête, confié à une société externe, Eliane Santé, afin d'éclairer certaines pistes de réflexion (phase 2 du projet, après constitution du cahier des charges réalisé au printemps 2009).

Les résultats de cette enquête, communiqués lors de la conférence des présidents de région mercredi 21 octobre, ont été adressés aux présidents départementaux et aux élus ordinaires.

Il semble souhaitable que ces états généraux puissent refléter les avis

Le bureau du CIROMK IdF-la Réunion a pris la décision d'organiser

2009, une journée consacrée à ce thème, où 2 places seront

que CDOMK d'île de France La Réunion. Le matin, c'est

autour de tables rondes, centrées sur les thèmes retenus

dans l'enquête: les valeurs, l'attractivité, les missions et

coopérations, la formation professionnelle et la recherche

que seront réalisées des synthèses qui feront l'objet d'une

restitution en séance plénière après la pause déjeuner.

La journée se terminera par la rédaction d'un

du plus grand nombre d'entre nous.

ser, **le 15 décembre**

réservées pour cha-

Formation professionnelle et recherche

Valeurs

Missions et coopérations

Attractivité

3^e Journée de travail

2^e Enquête

1^o Mise en place du projet

Journée du 15 décembre

Matinée

4 tables rondes :

- Attractivité ;
- Formation professionnelle et Recherche ;
- Missions et coopérations ;
- Valeurs

Après-midi

Restitution du travail en séance

Rendu : document de synthèse envoyé au CNOMK

L'île de la Réunion sera en visioconférence

EN PROVENANCE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX

L'INSECURITE EN SEINE SAINT DENIS



Nous vous avons déjà évoqué, dans le N° 25 de l'Info Conseillers, la recrudescence des agressions commises envers les Professionnels de santé dans le Département de Seine Saint Denis.

Nous avons pris contact avec les différents Ordres (départementaux et régionaux pour ceux qui n'ont pas de représentation départementale).

A notre initiative, les Ordres des Masseurs Kinésithérapeutes, des Médecins, des Sages-femmes, des Chirurgiens dentistes, des pédicures podologues, des infirmiers et des Pharmaciens, se réuniront le jeudi 19 Novembre, afin de préparer un dossier destiné au Préfet du Département.

Le Préfet de Seine-Saint-Denis recevra les différents Ordres le vendredi 27 Novembre. In fine, ces rencontres devraient aboutir, cette fois-ci au niveau régional, à une entrevue avec le Préfet de Paris, maintenant compétent en matière de sécurité au niveau de la petite couronne.

Daniel SULINGER,
Président du CDOMK de Seine Saint Denis

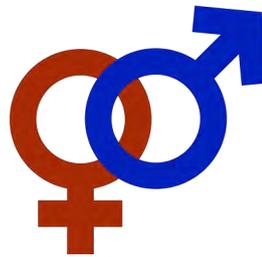
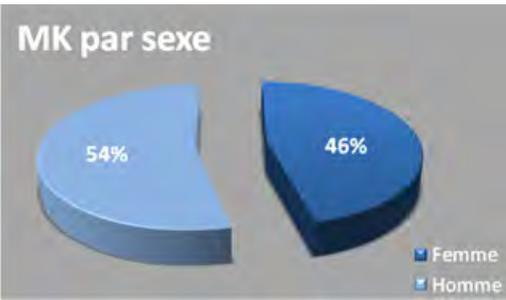


PERMANENCES TELEPHONIQUES DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX

<p>PARIS</p> <p>01 53 68 77 77</p> <p>Lundi au vendredi de 9h à 12h Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30</p> <p>3, rue Rosenwald, 75015 Paris</p>	<p>SEINE ET MARNE</p> <p>01 60 65 64 17</p> <p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h30 Samedi de 9h30 à 12h00</p> <p>31, rue Sainte Ambroise, 77000 Melun</p>	<p>YVELINES</p> <p>01 39 18 97 31</p> <p>Lundi, mercredi et Vendredi de 9h à 13h30 Mardi et jeudi de 15h à 19h</p> <p>31, avenue Lucien René Duchesne, 78170 La Selle Saint Cloud</p>
<p>ESSONNE</p> <p>01 69 57 91 52</p> <p>Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00</p> <p>8, clos Perrault, 91200 Athismons</p>	<p>HAUTS DE SEINE</p> <p>01 47 78 91 19</p> <p>lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Vendredi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00</p> <p>4, rue Gerhard, 92800 Puteaux</p>	<p>SEINE SAINT DENIS</p> <p>01 43 08 97 15</p> <p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h00</p> <p>12, rond point de Montfermeil 93340 Gagny</p>
<p>VAL DE MARNE</p> <p>01 48 86 81 57</p> <p>lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 14h</p> <p>87, rue Lafayette, 94210 La Varenne Saint Hilaire</p>	<p>VAL D'OISE</p> <p>01 34 12 74 39</p> <p>Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</p> <p>68, avenue de la Division Leclerc 95170 Deuil La Barre</p>	<p>LA REUNION</p> <p>02 62 32 80 09</p> <p>Lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00</p> <p>12, place des Coquillages 97434 Saint Gilles Les Bains</p>

)))) DEMOGRAPHIE DES MK EN ILE DE FRANCE

Un cliché de la répartition des 10221 professionnels en fonction de leur sexe, leur âge, et leur type d'exercice. Données fournies par le CNOMK.



MK par sexe	
Région	IDF
Dept	(Tous)
Tranche âge	(Plusieurs éléments)

Sexe	Nb MK
Femme	4727
Homme	5494
Total	10221



MK par sexe & statut	
Région	IDF
Dept	(Tous)
Tranche âge	(Plusieurs éléments)

Sexe / Statut	Nb MK
Femme	4727
1-LIBER	3708
2-SALAR	868
3-MIXTE	129
4-RETRA	16
5-AUTRE	6
Homme	5494
1-LIBER	4902
2-SALAR	385
3-MIXTE	171
4-RETRA	32
5-AUTRE	4
Total	10221



)))) CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A/H1N1

La campagne de vaccination des professionnels de santé, des personnes à risque et de la population a commencé cette semaine. L'organisation est déclinée dans les départements par l'intermédiaire du préfet et des DDASS. Chaque département a prévu plusieurs centres de vaccination. Leurs adresses sont consultables en ligne sur le site de votre préfecture départementale (http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/les_prefectures/votre_prefecture). Dans la plupart des cas, les professionnels recevront une invitation pour se rendre dans un des centres avec les horaires d'ouverture et les coordonnées. Il est conseillé de se munir de sa carte d'identité, de sa carte professionnelle ordinaire et d'une feuille de soins barrière pour confirmer votre appartenance à notre profession. Les CDOMK sont en relation avec les autorités (Préfecture, DDASS, CODAMUPS) pour renseigner les professionnels qui ont des questions.



Même si les médias font leur travail d'information en privilégiant quelques fois le sensationnel, nous avons tous à nous demander les raisons de nous faire vacciner. Au-delà de nos propres personnes, nous appartenons à une profession en charge de la santé des patients et nous sommes amenés à être en contact avec du public atteint, en le sachant ou pas, de grippe A. Les vaccinations ont comme principal objectif de réduire les contaminations et il s'agit bien de cela ici.

Les principales raisons pour se faire vacciner sont de ne pas transmettre le virus à nos familles et à nos patients, nourrissons ou pas. Ne pas devenir le vecteur de la transmission est une de nos missions de santé publique.

N'oubliez pas qu'il faut laisser un délai de 3 semaines entre la vaccination pour la grippe saisonnière et celle pour la grippe A.

Eric Delezie
Secrétaire général

J-10

Les masseurs-kinésithérapeutes se mobilisent

Pour la deuxième année consécutive, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes va, aux côtés de l'Association française contre les myopathies (AFM), s'investir dans le Téléthon.

Vous le savez l'opération « Un massage pour le Téléthon », organisée l'an passé par le Conseil national a permis de remettre à à l'AFM un chèque de 130 000 euros.

Ce succès est du, notamment à votre mobilisation et à votre implication à tous.

Vous êtes patients ou Masseurs kinésithérapeutes, vous recherchez des renseignements sur l'organisation de la « quinzaine du massage » dans votre département, adressez vous directement à la personne référent :



CDOMK	Référent		Courriel
PARIS	LEMAITRE	Jean Pierre	kine.lemaitre.jp@wanadoo.fr
SEINE ET MARNE	ERRARD	Pierre Philippe	ordre.kinesi.77@wanadoo.fr
YVELINES	BOUTIER	Dominique	doboutkine@orange.fr
ESSONNE	RUEZ	Michel	ruez.michel@wanadoo.fr
HAUTS DE SEINE	ROSSIGNOL	Solange	solangerossignol@yahoo.fr
SEINE ST DENIS	PAINDESTRE	Yves	yves.paindestre@orange.fr
VAL D'OISE	DELEZIE	Eric	cdomk95-telethon@orange.fr
LA REUNION	BIDET	Eric	mk.telethon974@orange.fr

L'info conseillers du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de la Réunion

Editeur :
CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique Pelca

Secrétaire de Rédaction :
Eric Delezie

Conception :
Virginie Tadount Coomans

Impression :
CIROMK IdF-la Réunion

On participé à ce numéro :
Bernard Codet
Eric Delezie
Christian Fausser
Daniel Sulinger

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. : 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95

secretariat@ordremk-idf.fr

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaires :
Virginie Coomans
Solène Berger

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h